

ESP1PM

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en sciences de
la santé publique**A Bruxelles Woluwe - 43 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de santé publique (FSP)**Code du programme: **esp1pm****Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	5
- Conditions d'admission	5
- Evaluation au cours de la formation	7
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7

ESP1PM - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en sciences de la santé publique.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

Votre programme

En fonction de votre parcours antérieur, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études.

ESP1PM - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le but de cette année est de permettre aux étudiants issus de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles d'accéder au master 120 en sciences de la santé publique (conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université)

Les objectifs sont les suivants :

1. Acquérir les bases disciplinaires nécessaires à la compréhension des problématiques de santé dans leurs différentes composantes : médicales, sociales, psychologiques, psycho-sociologiques, éthiques, juridiques et économiques.
2. Se doter de méthodes et d'outils pour s'approprier la démarche universitaire, la démarche en santé publique y compris les bases des méthodes quantitatives et qualitatives.
3. Se familiariser avec la problématique générale de santé publique, de promotion de la santé et de l'organisation du système de santé et de soins.
4. Améliorer la compréhension passive de l'anglais.

ESP1PM Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme, présenté par blocs d'activités, sera individualisé en fonction du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet de formation, à savoir les options du master. Des dispenses et/ou remplacements de cours peuvent être obtenus avec accord du responsable du programme (formulaire au secrétariat). Voir le site : www.uclouvain.be/fsp où se trouvent également les horaires de cours.

o Introduction aux systèmes de santé et de soins (3 crédits)

WESP1001	Introduction aux systèmes de santé et de soins	Vincent Lorant	30h	3 Crédits	1q
----------	--	----------------	-----	-----------	----

o Sciences humaines (21 crédits)

En fonction de l'option choisie et du parcours antérieur, 9 crédits minimum doivent être choisis dans les 2 groupes ci-dessous.

⊗ Groupe 1 : sociologie, psycho-sociologie, psychologie, fondement du droit, éthique, etc., concepts de base.

LCOPS1125	Psychologie et psychologie sociale	Coralie Buxant (suppléante Olivier Corneille), Olivier Corneille, Guy Lories, Gordy Pleyers	30h	5 Crédits	2q
LDROI1220	Introduction à la psychologie	Rafaele Dumas, Emmanuelle Zech	45h	3 Crédits	1q
LIEPR1007	Psychologie générale	Anne De Volder, Guy Lories	30h	3 Crédits	1q
LPSP1007	Sociologie : éducation, santé et travail	Marc Zune	30h	3 Crédits	1q

⊗ Groupe 2 : planification et management : économie santé, théorie des organisations, comptabilité, etc., concepts de base

WESP1005	Comptabilité générale	Karine Cerrada Cristia	15h+15h	3 Crédits	1q
----------	-----------------------	------------------------	---------	-----------	----

⌘ WESP1006	Economie politique	Marie-Christine Closon	15h+15h	3 Crédits	2q
⌘ WESP1007	Introduction aux théories des organisations	Pablo Nicaise	15h+15h	3 Crédits	2q

o Pathologie et santé publique (10 crédits)

Cinq crédits à choisir dans chacun des 2 groupes :

o Anatomie-physiologie et pathologies humaines. (5 crédits)

Cours à choisir dans les programmes existants en Faculté de médecine ou à la Haute école Léonard de Vinci.

o Pathologie et santé publique (5 crédits)

o WESP1008	Pathologie générale et santé publique	Erwin Schroeder	30h	5 Crédits	2q
------------	---------------------------------------	-----------------	-----	-----------	----

o Méthodes et outils pour aborder la démarche en santé publique (9 crédits)

o WESP1009	Méthodologie du travail universitaire (séminaire inter facultaire)	William D'Hoore (coord.), Vincent Lorant, Niko Speybroeck	30h	3 Crédits	2q
o WESP1010	Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités	William D'Hoore (coord.), Niko Speybroeck	15h+15h	3 Crédits	1q
o WESP1011	Introduction à la recherche scientifique en santé publique	William D'Hoore (coord.), Vincent Lorant, Niko Speybroeck	30h+15h	3 Crédits	1q

o Anglais (3 crédits)

o LANGL1853	Anglais: Compréhension à la lecture	Estelle Dagneaux (coord.), Nevin Serbest	30h	3 Crédits	2q
-------------	-------------------------------------	---	-----	-----------	----

ESP1PM - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

ATTENTION : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

Conditions générales

Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle" : voir [les pages sur les passerelles](#)

A l'issue de la procédure d'admission pour les masters, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier) pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

Conditions spécifiques d'admission

1. Admission dans le cadre des passerelles avec l'enseignement supérieur non universitaires (catégorie 1) En accord avec les modalités de l'arrêté de la communauté française sur les passerelles entre l'Enseignement Supérieur Hors université (ESH) vers l'Enseignement Supérieur Universitaire (ESU), les grades de bacheliers suivants ont accès à cette année d'étude :

- BA en audiologie (C)
- BA en bandagisterie-orthésilogie-prothésilogie (C)
- BA-Technologue de laboratoire médical (C)
- BA en diététique (C)
- BA en ergothérapie (C)
- BA en logopédie (C)
- BA en podologie-podothérapie (C)
- BA en soins infirmiers (C)
- BA-Technologue en imagerie médicale (C)
- BA en secrétariat de direction option médicale (C)
- BA-Assistant(e) social(e) (C)
- BA-Assistant(e) en psychologie (C)
- BA-AESI en Sciences : biologie, chimie, physique (C)
- BA en agronomie (C)
- BA en gestion de l'environnement urbain (C)
- BA en écologie sociale (C)

Catégorie 2

- BA - sage-femme (ex-accoucheuse)
- BA en soins infirmiers, spécialisation en anesthésie
- BA en soins infirmiers, spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie
- BA en soins infirmiers, spécialisation en oncologie
- BA en soins infirmiers, spécialisation en pédiatrie
- BA en soins infirmiers, spécialisation en salle d'opération
- BA en soins infirmiers, spécialisation en santé communautaire
- BA en soins infirmiers, spécialisation en santé mentale et psychiatrie
- BA en soins infirmiers, spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente
- Spécialisation en biotechnologie médicale et pharmaceutique
- Spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie

2. Admissions dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). A l'issue de la procédure d'évaluation organisée dans le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience pour l'accès aux programmes de master, le jury peut imposer à l'étudiant la réussite préalable d'une année préparatoire.

3. Admissions pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger qui n'ont pas directement accès au master. Le jury des études visées peut, à l'issue d'une procédure d'admission personnalisée, imposer la réussite préalable d'une année préparatoire aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger qui n'ont pas accès au master.

Examen de maîtrise de la langue française

Nul ne peut être admis aux épreuves d'une année d'études de premier cycle s'il n'a fait la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française.

Procédures particulières d'admission et d'inscription

Pour les étudiants belges, un dossier de candidature disponible à la Faculté de santé publique (02/764.34.39) ou sur le site

Les étudiants détenteurs d'un diplôme étranger et/ou de nationalité hors UE sont priés de suivre dans un premier temps la procédure particulière expliquée sur le site : <https://www.uclouvain.be/14041.html>. Ensuite, ils devront remplir le dossier de candidature au Master en sciences de la santé publique (voir ci-dessus).

Cette année préparatoire au master ouvre le droit aux "congés-éducation" payés. Un formulaire sera complété par l'étudiant qui le souhaite au moment de la rentrée académique.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation portera davantage sur l'intégration des connaissances que sur leur restitution et devra prendre en considération la spécificité du public d'étudiants : adultes insérés dans des activités professionnelles et des objectifs de cette année d'études préparatoires. Les horaires sont prévus pour être adaptés aux contraintes professionnelles.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de l'année préparatoire au master (PM) conditionne l'accès au master 120, Sciences de la santé publique. Cette année d'études n'est pas diplômante.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure FSP

Acronyme **FSP**
 Dénomination Faculté de santé publique
 Adresse Clos Chapelle-aux-champs, 30 bte B1.30.02
 1200 Woluwe-Saint-Lambert
 Tél 02 764 34 39 - Fax 02 764 34 35

Secteur Secteur des sciences de la santé (SSS)

Faculté Faculté de santé publique (FSP)

Mandats [Jean Macq](#)

Doyen

Commissions de programme Commission de programme du master complémentaire en Santé et développement (MCSD)
 Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail (MDTE)
 Commission de programme du master en santé publique, finalité approfondie (MSPA)
 Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée (MSPS)

Responsable académique du programme : **Jean Macq**

Jury

Président de jury : **William D'Hoore**

Secrétaire de jury : **Vincent Lorant**

Personnes de contact

Personne de contact : **Claudine Wangneur**